

Règlements du LPO Alexandre Denis

1. Règlement Intérieur du LPO ALEXANDRE DENIS

Ce règlement intérieur, a pour objectif d'organiser le « vivre ensemble » au lycée Alexandre Denis, il fait appel au sens des responsabilités de chacun et au respect réciproque. Chaque membre de la communauté scolaire est tenu d'en prendre connaissance, de le signer et de s'y conformer.

Faire des études en Lycée Professionnel, c'est vouloir réussir son projet personnel et construire son avenir en préparant sur deux ans un CAP ou sur trois ans et plus un Baccalauréat Professionnel, puis une Mention Complémentaire dans le domaine aéronautique. Réussir sa formation professionnelle, c'est montrer une motivation sérieuse dans les domaines de l'enseignement général et professionnel (atelier et entreprise) et c'est accepter de se comporter dans la vie scolaire en élève autonome et mature, c'est-à-dire en futur citoyen responsable.

Les membres de la communauté scolaire (parents, élèves, personnels d'éducation, d'enseignement et de services) ont des droits mais aussi des devoirs qui s'exercent dans le respect des principes fondamentaux du service public laïc d'éducation.

[Télécharger \(PDF, 264KB\)](#)

2. Règlement EPS du LPO ALEXANDRE DENIS et trajet pour aller en EPS

Ce règlement intérieur, a pour objectif d'organiser les cours D'EPS du Lycée Alexandre Denis, ses horaires ainsi que les trajets réalisés par les élèves.

[Télécharger \(PDF, 279KB\)](#)

[Télécharger \(PDF, 425KB\)](#)